

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

N°121/06/2017 : ORGANISATION DE LA 11EME EDITION 2018 DU MARATHON DE MONTAUBAN

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE, José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Pour la 11^{ème} année consécutive, forte d'une participation importante des coureurs et des visiteurs qui plébiscitent cet évènement sportif, la Ville de Montauban organisera les 24 et 25 mars 2018, le désormais traditionnel Marathon de Montauban.

L'édition 2017 a connu un franc succès avec plus de 4000 participants répartis sur les différentes activités proposées sur le week-end, le tout encadré par près de 370 bénévoles et soutenu par de multiples partenaires, confirmant ainsi le caractère incontournable de ce grand rendez-vous sportif, populaire et festif.

En 2018, le Marathon de la Cité d'Ingres aura lieu le dimanche 25 mars au Cours Foucault, où seront attendus 4 000 coureurs maximum, répartis sur 3 courses homologuées par la Fédération Française d'Athlétisme : un 10 kilomètres ouvert à tous (cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans et handisport), un semi-marathon de 21 km et un marathon de 42,195 km, auxquels il faut ajouter un marathon en relais par équipes de 4 personnes. Pour les courses du dimanche, les inscriptions en ligne débiteront en fin d'année 2017 sur le site internet : marathon-montauban.com.

Comme à l'accoutumée, l'organisation proposera aux plus jeunes le « T'es pas Cap Tour » (course pour les 6 à 12 ans le samedi, sur un circuit autour du Cours-Foucault) et « la Croisée des Champions » (Course réservée aux collégiens de la ville et du département, le dimanche).

Le « Challenge inter-entreprises » proposé sur l'ensemble des courses, offrira aux entreprises du territoire et aux différents partenaires du Marathon, la possibilité de vivre une journée exceptionnelle sous le signe du sport, de la cohésion et du bien-être, dans un cadre remarquable.

Le parcours, qui conserve sa spécificité de course urbaine « in the City », permettra aux participantes et aux participants de pouvoir découvrir ou redécouvrir Montauban, ses richesses patrimoniales et culturelles.

Les festivités débiteront dès le samedi matin avec l'ouverture du village Marathon, où partenaires, exposants et de nombreuses animations seront présents. Une soirée spéciale en clôture de la visite officielle sera organisée le samedi dès 19h30.

Les crédits ouverts en dépenses au Budget pour l'organisation de cette manifestation sont maintenus à 150 000 €, et comprennent l'animation, la sonorisation, la prestation de service chrono, les dotations, les services de secours (croix rouge, kiné, etc.). Les recettes attendues proviennent pour environ 60 000 € des inscriptions, le reste des recettes étant issu de dons, de mécénat ou de sponsoring, ou encore de subventions.

Les tarifs de l'édition 2018 restent identiques à ceux de l'édition 2017 :

Type de course	Tarifs avant le 7 février 2018	Tarifs après le 7 février 2018
Marathon	35 €	45 €
Semi-Marathon	25 €	35 €
Relais (pour 4 coureurs)	70 €	80 €
10 km	15 €	
Challenge entreprise	100 € par équipe de 4 coureurs	

Comme chaque année, en accord avec les différents partenaires, la somme de 1 € par participant, sera reversée dans le cadre d'une opération caritative.

Des primes pour les épreuves du marathon, du semi-marathon ainsi que pour le 10 km, seront également attribuées aux vainqueurs hommes et femmes. En cas de record de temps établi sur l'une de ces épreuves, le vainqueur se verra gratifié d'une surprime.

La remise de ces primes sera effectuée à l'issue des courses et après publication du classement officiel par la régie d'avances (espèces ou chèque) à créer à partir de la régie existante relative aux manifestations sportives.

Type de prime	Montant de la prime	Surprime si record établi	Montant Total
Primes Marathon	300 €	100 €	400 €
Primes Semi-Marathon	200 €	100 €	300 €
Primes 10 KM	100 €	100 €	200 €

L'organisation de cet évènement sportif majeur nécessite de réunir un grand nombre de partenaires privés et/ou institutionnels. Certains partenaires se sont ainsi déjà montrés intéressés pour reconduire leur collaboration à l'organisation de cette manifestation, ou pour y participer pour la première fois. Ce soutien peut se matérialiser de différentes manières (prise en charge de prestations, participation financière, etc.)

Plusieurs catégories de partenariats seront proposées en fonction du barème ci-dessous :

Catégories	Apport
Club VIP	10 000 € et plus
Club Gold	entre 5000 et 10 000 €
Club Premium	entre 2000 et 5000 €
Club Prestige	entre 1000 et 2000 €
Club Privilège	jusqu'à 1000 €

Des contreparties sous forme d'actions de communication, d'affichages divers sur les différents supports de l'organisation, d'invitations, d'un abattement de 60 % du montant du don (en cas de dons financiers), seront déterminées en fonction du niveau de partenariat.

Une convention sera signée les partenaires afin de formaliser les modalités d'action de chacun. Comme les années précédentes, l'organisation s'appuiera également sur les bonnes volontés, qu'elles soient dans le cadre d'une association ou à caractère individuel. L'organisation prendra en compte toutes les candidatures et en assurera la répartition en fonction des besoins de cette 11^{ème} édition.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- définir les modalités d'organisation du marathon 2018 telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires pour la 11^{ème} édition 2018 du Marathon de Montauban,
- charger Madame le Maire ou son représentant, de la signature de tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et conventions conclus avec des partenaires publics ou privés souhaitant s'associer à cette manifestation,

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre du 11^{ème} Marathon de Montauban,
- reverser la somme de 1 € par participant dans le cadre d'une opération caritative basée sur un projet local,
- autoriser la Ville de Montauban à prendre en charge le paiement des primes aux vainqueurs, sur l'ensemble des courses (Marathon, semi- marathon et 10 Km) avec la régie d'avance (espèces ou chèque) à créer à partir de la régie de recettes existante relative aux manifestations sportives.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

30 JUIN 2017

De sa publication et/ou notification le :

30 JUIN 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

